



Appel à propositions 2024

Appuyer l'innovation et la
commercialisation en Ontario

Programme pilote de financement de l'EPS

En 2022, le gouvernement de l'Ontario a créé Propriété intellectuelle Ontario (PIO), un nouvel organisme chargé d'offrir des services et du soutien en matière de propriété intellectuelle (PI) afin d'aider les entreprises et les chercheurs à innover et à croître, et de façon tout aussi importante, à protéger les actifs intellectuels de cette province pour que les futures générations se développent et s'épanouissent. Un important volet du mandat de PIO consiste à favoriser le développement et la protection de la PI afin d'améliorer les résultats de la commercialisation de la recherche en Ontario et de promouvoir la croissance économique et la compétitivité de la province.

Alors que PIO élargit la palette de ses services, les établissements d'enseignement postsecondaire (EPS), grâce à leurs bureaux de transfert technologique, à leurs programmes de commercialisation et à leurs bureaux de recherche appliquée, se révèlent être de précieux partenaires dans la progression de cette importante mission provinciale. Et bien qu'ils soient fortement disposés à commercialiser leur PI, ces établissements n'ont pas tous l'expertise ou les ressources nécessaires pour cerner les extrants de la commercialisation et en tirer le maximum de profit.

Pour aider à combler ces lacunes, PIO a financé sept projets en mars 2023 dans le cadre d'un programme pilote conçu pour augmenter la capacité de commercialisation des collèges et des universités.

Dans le cadre de ce programme, PIO prévoit financer, en mars 2024, un total de 5 à 9 nouveaux projets dans les collèges et les universités de l'Ontario. **En fonction du besoin institutionnel, on s'attend à ce que le financement aille de 200 000 \$ à 300 000 \$ par candidature.** Ce financement permettra d'édifier une capacité supplémentaire, car il concerne des initiatives en lien avec la PI et la commercialisation qui correspondent au mandat de PIO. Il devra servir à faciliter des activités de commercialisation de la PI qui complètent celles de PIO. On encourage les candidats à incorporer des plans de collaboration avec d'autres établissements, lorsque cela est possible et pratique, pour que les deux parties puissent partager des pratiques exemplaires et tirer mutuellement parti de leurs expertises existantes.

Facteurs dont il faut tenir compte



Propriété intellectuelle
Ontario

LES EXEMPLES DE PROPOSITIONS CONCURRENTIELLES QUE PIO PRENDRA EN CONSIDÉRATION COMPRENNENT CELLES DANS LE CADRE DESQUELLES LES ÉTABLISSEMENTS:

- + Partagent leurs ressources et leurs capacités en PI dans un secteur géographique, technologique ou commercial commun, plus particulièrement dans le but de déterminer et de mettre en priorité, en collaboration, des projets de commercialisation à fort potentiel qui nécessitent un soutien;
- + Cernent des chercheurs ou des entrepreneurs susceptibles de bénéficier des services de PIO dans nos secteurs prioritaires : la technologie médicale, l'intelligence artificielle, la technologie automobile, l'exploitation minière et la fabrication de pointe. (Voir [le document des définitions](#).)
- + S'engagent envers une ressource locale qui consacrera au moins 20 % de son temps à remplir un rôle de liaison avec PIO, et d'ambassadeur des services de PIO dans son établissement.
- + S'engagent à amplifier et à déployer les services d'éducation sur la PI et sur demande de PIO et à construire un couloir pour les futurs clients de PIO;
- + *Incluent, dans le cas des établissements qui ont des ressources de commercialisation/transfert technologique plus solides*, des projets potentiels (par ex., demandes de brevet; délivrance de licences) qui ne seraient pas mis en œuvre sans financement, ce qui augmenterait les paramètres de commercialisation globaux et l'extrait pour la région;
- + *Montrent, dans le cas des établissements qui ne disposent que de peu de ressources de commercialisation/transfert technologique*, que les fonds du projet pilote serviront à amorcer de nouvelles activités de commercialisation en vue de produire pour leur région des extraits non encore exploités.

AUTRES FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE

Cette initiative sert à soutenir principalement une capacité supplémentaire à l'aide de nouveaux employés experts (par ex., des personnes qui ont de l'expertise en commercialisation), ainsi que les projets liés à la PI que ces derniers entendent soutenir.

Cette initiative doit servir à accroître l'utilisation des services de PIO dans tous les secteurs prioritaires de PIO.

Cette initiative sert à aider les collèges et les universités aux ressources affectées limitées, de sorte que l'aide prodiguée dans le cadre de ce projet pilote donne lieu à de nouveaux résultats de commercialisation, en sus des collèges et des universités qui ont des programmes plus solides, tant qu'ils s'engagent à partager des pratiques exemplaires

On pourrait envisager d'octroyer des montants supérieurs pour les collaborations susceptibles de tirer parti d'un nouveau poste équivalent temps plein dans l'ensemble des établissements, pour lequel on allouerait des montants visant à couvrir les coûts supplémentaires liés au développement et à la commercialisation de la PI afin de produire des retombées plus marquées.

Les demandes faites en collaboration par plusieurs établissements d'EPS sont encouragées, plus particulièrement lorsqu'un financement régional ou sectoriel pourrait potentiellement produire des retombées plus marquées. L'un des établissements d'EPS devra alors jouer le rôle d'établissement principal chargé de signer les ententes de financement, de coordonner le travail et de rendre des comptes à PIO.

Pour plus d'informations, contactez-nous :

Courriel:
info@ip-ontario.ca

Site web:
ip-ontario.ca/francais



Propriété intellectuelle
Ontario



**LE 30 JANVIER
2024**

Publication de l'appel de propositions

**LE 2 FÉVRIER
2024**

Échéance pour les questions
(veuillez envoyer un courriel à pse@ip-ontario.ca)

**LE 5 FÉVRIER
2024**

Séance d'information technique
(pour plus d'information, suivez notre
webinaire à 14 h. [Inscrivez-vous ici](#))

**LE 15 FÉVRIER
2024, À 17 H**

Échéance pour la soumission des propositions
(veuillez envoyer un courriel à pse@ip-ontario.ca)

**LE 26 FÉVRIER
2024**

Date prévue pour l'annonce des candidats
retenus

**LE 15 MARS
2024**

Échéance pour l'exécution de l'entente par les
candidats retenus

**LE 31 MARS
2025**

Échéance pour dépenser les fonds



Comment poser votre candidature



Propriété intellectuelle
Ontario

Pour présenter une demande de financement à cet égard, veuillez envoyer par courriel un seul fichier PDF à ceo@ip-ontario.ca d'ici au 15 février 2023, avec les informations suivantes:

1 Lettre de présentation (1 page maximum)

Incluez une lettre de présentation sur le papier-lettre de l'établissement, qui contient les renseignements suivants:

- Les coordonnées de la personne responsable de l'exécution de l'entente, le cas échéant
- Les coordonnées de la personne-ressource du projet (par ex., le chef du projet chargé de son exécution s'il s'agit de quelqu'un d'autre)
- Les coordonnées de la personne-ressource chargée des finances (par ex., l'agent responsable de la coordination du transfert des fonds et de l'attestation du rapport financier)
- Un plan de ressources proposé (par ex., responsable de la fonction ou personne nommée qui s'engagera à fournir 20 % des ressources, et plans pour engager un nouvel ETP afin de faciliter la mise en œuvre de ce programme).
- Établissement(s) collaborateur(s) et personnes-ressources du projet (le cas échéant)

2 Résumé public/extrait (maximum de 100 mots)

Veuillez inclure un bref résumé susceptible d'être inclus dans des communiqués ou transmis.

3 Justification des besoins (maximum de 350 mots, plus tableau ou diagramme)

Expliquez la lacune que le projet que vous proposez comblera, votre justificatif, et la façon dont votre approche proposée est adaptée à votre organisation existante. Si possible, veuillez décrire ce que vous envisagez concernant les principales priorités liées à la diffusion des pratiques exemplaires et/ou comment vous requerriez les principales priorités dans l'ensemble du secteur de l'EPS.

4 Plan du projet (maximum de 250 mots)

Veuillez décrire comment vous entendez utiliser les fonds. Quels autres services offririez-vous, et comment réaliseriez-vous ce plan? Indiquez des possibilités de commercialisation potentielles ou actuellement non financées que vous envisageriez à des fins de soutien. Comment tireriez-vous parti des services actuels de PIO pour utiliser plus efficacement les fonds? Les autres approches que vous pourriez envisager sont présentées dans la liste des priorités ci-haut. Veuillez décrire comment vous dégageriez, créeriez et diffuseriez les pratiques exemplaires. Comment établiriez-vous un consensus entre plusieurs établissements et créeriez-vous une potentielle « coalition des disposés » pour élaborer et adopter des pratiques exemplaires?





5 Échéancier du projet et résultats escomptés (maximum de 250 mots plus diagramme de Gantt simplifié, le cas échéant)

Quels sont certains des principaux jalons de la mise en œuvre de votre plan? Quels sont les résultats que vous escomptez en termes de paramètres spécifiques (par ex., brevets en plus grand nombre/de meilleure qualité, nombre de divulgations traitées, brevets déposés, partenariats formés/financés, chercheurs ou étudiants formés par les cours pédagogiques de PIO, futurs clients admissibles aux services de PIO)? Quand vous attendez-vous à voir des résultats?

6 Budget (maximum de 250 mots pour la justification, plus le tableau du budget)

Veillez fournir un budget global et une justification comprenant le nombre et le type des nouveaux ETP (ou des ETP existants pour les établissements bénéficiant actuellement de fonds de PIO) à soutenir, les coûts liés aux consultants/entrepreneurs (avec une description suffisante du type), les coûts des autres services offerts (par ex., les coûts liés aux demandes de brevet, aux services juridiques et aux analyses de marché) et/ou des déplacements nécessaires à la collaboration avec PIO ou des autres déplacements requis pour le développement de la PI ou le partage des pratiques exemplaires en Ontario, conformément à l'entente de financement et aux directives provinciales. Bien qu'aucun financement des frais généraux ne soit prévu, il est possible d'autoriser un petit montant (maximum de 10 %) pour obtenir une aide directe à l'intention du personnel administratif, si cette aide est justifiée. Si une collaboration est possible, vous pouvez inclure les coûts estimés nécessaires aux conférences et aux réunions régionales visant à favoriser le partage des pratiques exemplaires et de l'expertise. Le soutien direct justifié de la direction peut dépasser 10 % des ressources pour favoriser ce type d'initiative collaborative.

Si vous travaillez en partenariat avec d'autres établissements dans le cadre de la même proposition, veuillez donner autant de détails les concernant. Vous pouvez indiquer la valeur approximative des aides non financières offertes par l'établissement du candidat. Si vous avez une ressource humaine déjà établie, veuillez mettre son curriculum vitae en pièce jointe, ou si vous entendez engager un nouvel employé, veuillez joindre une description du poste en annexe.

7 Durabilité / stratégie de sortie (150 mots maximum)

Expliquez les moyens par lesquels vous pourriez être en mesure de poursuivre les activités proposées après la fin du programme pilote. Quelles autres sources de financement (institutionnelles ou autre) pouvez-vous solliciter pour poursuivre les initiatives que vous proposez suite à votre première ou votre deuxième année?





8 Annexe (le cas échéant)

Vous pouvez joindre des contenus d'appoint, comme des curriculum vitæ, la description de poste des nouvelles fonctions, les détails des projets existants ou des nouvelles activités qu'il faudra soutenir, des extraits supplémentaires ou des études de cas, ainsi que des données probantes supplémentaires concernant le partage de pratiques exemplaires par de la documentation, des extraits, des programmes/ordres du jour de réunions soutenues.

